



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°DCM2026_051

**OPERATION DE REPARATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT
D'UN CANDELABRE SITUE CHEMIN DE LA MAISON NEUVE/RUE DU STADE A
CHAMPIGNE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML**

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :43
Conseillers présents :36
Pouvoir(s) :7
Votants :43

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, M. PERDRIAU Jean-Francois, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. BRIAND Tony, M. DERICKXSEN Georges, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia, M. BODIN Christophe, M. MAINFROID Stéphane, Mme RETHORE Lucie, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. GERMAIN Pierre, Mme JEANNETEAU Charlotte, M. POTIER Timéo, Mme VIAL Claire, Mme LÉZÉ Maryline, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme COTTIN Séraphine,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

M. VERGER Albéric a donné pouvoir à M. BOISIAUD Jean-Pierre,
M. BOISTEAU Eric a donné pouvoir à à Mme CHARDON Joyce Eloho,
Mme PHILIPOT Morgane a donné pouvoir à Mme BURON Christelle,
Mme BEAUVILLAIN Céline a donné pouvoir à Mme CHABIN Nathalie,
Mme KAYNAR Hatice a donné pouvoir à Mme TEMPLÉ Marie-Laure,
M. AUBRY François a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique,
Mme ROSEAU Pascale a donné pouvoir à CHATILLON Jean-Yves.,

Secrétaire de séance :

JEANNETEAU Charlotte

DELIBERATION N°DCM2026_051

OPERATION DE REPARATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE

D'UN CANDELABRE SITUE CHEMIN DE LA MAISON NEUVE/RUE DU STADE A
CHAMPIGNE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIÉML

DELIBERATION N°DCM2026_051

**Opération de réparation du réseau d'éclairage public – Remplacement d'un
candélabre situé chemin de la Maison Neuve/rue du stade à Champigné -
Versement d'un fonds de concours au Siéml****Rapporteur : Gérard HOSTIER**

La commune est confrontée à des pannes et des accidents occasionnant des dégâts sur le réseau d'éclairage public. Des demandes de travaux de réparation sont alors formulées auprès du Siéml.

Le détail de ses travaux sont les suivants :

| N° devis | Situation | Nature de l'opération | Montant des travaux Net de taxe | Taux du fond de concours | Montant du fonds de concours à verser |
|---------------|--|--|---------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|
| DEV065-26-156 | Champigné, Chemin de la Maison Neuve, rue du stade | Suite dépannage – Remplacement candélabre n°558-2 | 2 610,68 € | 75 % | 1 958,01 € |

Les modalités de versement sont conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIÉML en vigueur à la date de la commande.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5212-26,
Vu le règlement financier du SIÉML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement au SIÉML d'un fonds de concours pour les opérations suivantes :

| N° devis | Situation | Nature de l'opération | Montant des travaux Net de taxe | Taux du fond de concours | Montant du fonds de concours à verser |
|---------------|--|--|---------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|
| DEV065-26-156 | Champigné, Chemin de la Maison Neuve, rue du stade | Suite dépannage – Remplacement candélabre n°558-2 | 2 610,68 € | 75 % | 1 958,01 € |

- De dire que les crédits seront prévus au budget principal 2026.

DELIBERATION N°DCM2026_051

**OPERATION DE REPARATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE
D'UN CANDELABRE SITUE CHEMIN DE LA MAISON NEUVE/RUE DU STADE A
CHAMPIGNE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEM**

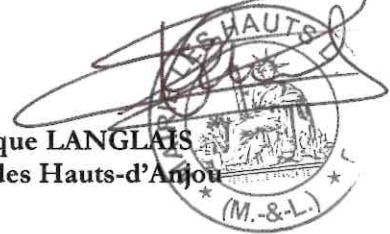
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 20 avril 2026

Véronique LANGLAIS
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 avril 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 20 avril 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.